



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 59339

Texte de la question

M. Léonce Deprez * appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les graves conséquences de la suppression dans la loi de finances pour 2001 des crédits (64 millions de francs) inscrits au chapitre 47-17, article 40, affectés au financement d'actions décentralisées de prévention de l'alcoolisme. Il apparaît que, contrairement aux espérances ministérielles, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CMANTS) a refusé de se substituer à l'Etat. De ce fait, le dispositif de prévention de l'alcoolisme, assuré essentiellement par les comités départementaux de prévention de l'alcoolisme est menacé dans son existence même, comme l'avaient d'ailleurs souligné, dès le mois d'octobre 2000, les animateurs de ces comités départementaux. Aussi, appelle-t-il de nouveau, comme il l'avait déjà fait antérieurement, son attention sur ce dossier préoccupant, souhaitant que l'Etat assume effectivement ses charges dans le cadre de la nécessaire politique de prévention sanitaire.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant susmentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais aplanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59339

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1770

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3306